AGM AUDIT LÉGAL
Membre de la Compagnie Régionale
de Besançon-Dijon
Bât. B – 3 avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL

REVISION & FINANCE-COGEFOR
Membre de la Compagnie Régionale
de Besançon-Dijon
103 avenue Eisenhower
39100 DOLE

JURALLIANCE
Association loi 1901

9 rue Chauvin
39000 ARBOIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

AGM AUDIT LÉGAL
Membre de la Compagnie Régionale
de Besançon-Dijon
Bât. B – 3 avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL

REVISION & FINANCE-COGEFOR
Membre de la Compagnie Régionale
de Besançon-Dijon
103 avenue Eisenhower
39000 DOLE

JURALLIANCE
Association loi 1901

9 rue Chauvin
39000 ARBOIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association **Juralliance**,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Juralliance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Présentation des comptes
La note de l'annexe relative aux méthodes comptables et règles d'évaluation expose les dispositions particulières du plan comptable applicable aux associations du secteur médico-social.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application de cette réglementation comptable.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées
Les titres de participation et créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 2 054 373 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie et vérifié les calculs de détermination des provisions pour dépréciation.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclue à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Marcel et à Dole, le 12 juin 2024

Les commissaires aux comptes

AGM AUDIT LÉGAL

Signé par Yves LLOBELL
Le 12/06/2024 à 17:41:01

Signé par Céline BATAILLARD
Le 12/06/2024 à 17:42:54

REVISION & FINANCE - COGEFOR

Signé par Thomas MONNET
Le 12/06/2024 à 17:50:31

ACTIF	Exercice N 01/2023 - 12/2023			Exercice N-1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2022 - 12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, ...	109 096	107 296	1 800	9 961
Immobilisations corporelles				
Terrains	627 771	34 141	593 630	564 922
Constructions	6 654 281	3 335 995	3 318 286	3 187 028
Installations techniques, matériels et outillage	1 486 770	1 148 705	338 065	399 490
Autres immobilisations corporelles	3 933 576	2 537 273	1 396 303	1 196 293
Immobilisations corporelles en cours	387 186		387 186	535 963
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 140 164	85 791	2 054 373	2 218 441
Autres titres immobilisés	2 289		2 289	2 289
Prêts	7 280		7 280	7 280
Autres immobilisations financières	228 054		228 054	227 159
ACTIF IMMOBILISE - Total I	**15 576 468**	**7 249 201**	**8 327 267**	**8 348 827**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	135 914		135 914	136 019
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 712 274	261 005	1 451 269	1 421 033
Autres créances	2 106 197		2 106 197	1 968 582
Valeurs mobilières de placement	4 884 437	10 682	4 873 755	4 923 419
Disponibilités	10 474 861		10 474 861	8 733 531
Charges constatées d'avance	46 793		46 793	55 830
ACTIF CIRCULANT - Total III	**19 360 476**	**271 687**	**19 088 789**	**17 238 414**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**34 936 944**	**7 520 888**	**27 416 056**	**25 587 241**

PASSIF	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N 01/2022 - 12/2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	122 965	122 965
Fonds propres complémentaires	2 920 704	2 920 704
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	247 738	247 738
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	12 886 442	12 404 748
dont réserves des activités en gestion propre	*8 249 735*	*7 827 383*
Autres réserves	180 717	180 717
Report à nouveau	- 2 731 915	- 3 619 950
dont report à nouveau activités en gestion propre	*23 566*	*327 206*
Excédent ou déficit de l'exercice	**1 204 597**	**1 362 509**
dont résultat activités en gestion propre	*467 508*	*274 728*
Situation nette (sous total)	**14 831 248**	**13 619 431**
Subventions d'investissement	773 796	513 638
Provisions réglementées	660 629	592 291
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	**16 265 673**	**14 725 360**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	1 449 139	1 741 643
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total III	**1 449 139**	**1 741 643**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	189 738	46 214
Provisions pour charges	2 158 065	2 280 204
PROVISIONS - Total IV	**2 347 803**	**2 326 418**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	1 465 713	925 748
Emprunts et dettes financières diverses	33 058	47 926
Avances et acomptes reçus sur commande	582 462	468 730
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 384 450	1 141 588
Dettes fiscales et sociales	2 943 848	3 004 945
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 951	4 597
Autres dettes	415 287	668 353
Produits constatés d'avance	525 672	531 933
DETTES - Total V	**7 353 441**	**6 793 820**
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V + VI)	**27 416 056**	**25 587 241**

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 01/2023 - 12/2023	Exercice N 01/2022 - 12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	353 719	370 448
Ventes de prestations de services	2 377 015	2 277 460
dont parrainages	*154 527*	*97 551*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	27 195 006	26 343 116
dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*27 142 253*	*26 230 628*
Ressources liées à la générosité du public		
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 632 350	530 378
Utilisations des fonds dédiés	660 854	220 245
Autres produits	2 738 290	2 604 710
Total I	**35 957 234**	**32 346 357**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	25 536	34 739
Variation de stocks	277	- 616
Achats de matières premières et autres approvisionnement	574 426	574 851
Variation de stocks	4 655	- 11 227
Autres achats et charges externes	7 460 227	6 387 341
Impôts, taxes et versements assimilés	1 737 107	1 579 692
Salaires et traitements	15 778 344	14 974 911
Charges Sociales	5 893 580	5 590 953
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 058 192	1 162 442
Reports en fonds dédiés	368 350	664 121
Autres charges	2 140 283	128 928
Total II	**35 040 977**	**31 086 135**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**916 257**	**1 260 222**
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10	
Autres intérêts et produits assimilés	87 754	86 963
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	42 583	7 763
Total III	**130 347**	**94 726**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		17 333
Intérets et charges assimilées	13 797	16 493
Total IV	**13 797**	**33 826**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**116 550**	**60 900**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**1 032 807**	**1 321 122**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	619 557	23 729
Sur opérations en capital	124 107	57 747
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 745	5 507
Total V	**751 409**	**86 983**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	496 275	11 161
Sur opérations en capital	5 501	7 895
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	76 083	23 410
Total VI	**577 859**	**42 466**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**173 550**	**44 517**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**1 761**	**3 130**
Total des produits (I+III+V)	**36 838 991**	**32 528 067**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**35 634 394**	**31 165 557**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 204 597**	**1 362 510**
dont résultat sous gestion propre	*467 508*	*274 728*

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation de l'association

a) Objet social

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

Juralliance a pour objet d'assurer un accompagnement individualisé ou une prise en charge adaptée aux personnes dépendantes, handicapées mentales ou psychiques, enfants ou jeunes adultes en difficultés sociales, familiales, scolaires ou professionnelles, accueillies dans les établissements et services qu'elle gère, afin de toujours maintenir la personne au cœur du dispositif.
Juralliance se donne également pour objectif de mettre en place une politique globale et cohérente de gestion et d'exploitation des établissements et services apportés par ses associations membres au regard des besoins des populations accueillies, des orientations politiques des associations membres et de l'environnement social et médico-social.
Juralliance assure également une mission politique et de représentation, de promotion et de défense de l'intérêt de ses associations membres par toutes actions d'information, de formation, de communication et d'intervention auprès des partenaires, et plus particulièrement envers les pouvoirs publics.
Juralliance pourra réaliser des prestations de services ou participer à des études de besoins, au profit de ses associations membres et autres associations du secteur social et médico-social

b) Nature et périmètre des activités ou mission sociales réalisées

L'Association Juralliance, association à but non lucratif gestionnaire d'établissements médico-sociaux, a été créée selon les statuts du 16 décembre 2014 sous le régime de la Loi du 1er juillet 1901.

Juralliance est une association d'associations. Chacune dispose d'une voix en Conseil d'Administration. Chaque association membre délègue trois administrateurs qui siègent en Conseil d'Administration.

Sept associations locales ancrées dans les territoires jurassiens sont aujourd'hui membres de l'Association Juralliance : l'Apei d'Arbois, l'Apei de Saint-Claude, l'Association Foyer Saint-Joseph (Lons-Le-Saunier), l'Association Franc-Comtoise Le Bonlieu (Dole), l'Association Chez Nous (Poligny), l'Association Accueil et Soleil (Mesnay). Depuis le 1er janvier 2016, l'association SPI de Dole a rejoint l'association Juralliance.

Juralliance gère dans le Jura 27 établissements, services et dispositifs pour 887 places autorisées (hors dispositifs) avec 440 salariés (ETP contractuel au 30/12/2023) pour accompagner 1 000 à 1 200 adultes et enfants.

Juralliance représente dans le Jura 30 % des places pour l'accompagnement des personnes handicapées et 60 % des mesures de protection administratives et judiciaires de l'enfance.

Juralliance est structuré par « secteurs » et « pôles » :

- Secteur « handicap adulte » avec le pôle « ESAT, Foyers, SAVS » et le pôle « hébergement spécialisé » (MAS, Foyer de vie et FAM) sur les territoires d'Arbois, de Dole et de Saint-Claude.

- Secteur « handicap enfance » avec le pôle IME-SESSAD à Saint-Claude et à Dole.
- Secteur protection de l'enfance avec 4 MECS à Mesnay, Poligny, Lons-le-Saunier et Saint-Claude et un Foyer Educatif à Lons-Le-Saunier. Un dispositif ASA/MNA a été développé en 2019.

Un nouveau secteur a été développé en 2023 que nous avons décidé de nommer Secteur développement de l'Offre de Service, de la Qualité et de la Participation qui regroupe en son sein 5 dispositifs : le service de relayage, la maison des parcours et de la participation, la communauté 360, le dispositif d'appui à l'autodétermination et le dispositif d'appui « protection de l'enfance et handicap».

L'Association Juralliance est présidé depuis le mois de juillet 2020 par Monsieur Alain Murcier.

Son siège social est situé 9 rue Chauvin, 39600 ARBOIS.

Face à la contraction des finances publiques, à la nécessaire organisation à mettre en place pour faire face à la concurrence croissante du secteur marchand et dans l'objectif de pouvoir investir pour se développer et pour répondre aux enjeux de pérennisation et de développement de leurs activités et services, les associations membres ont engagé une réflexion en vue d'adapter leurs organisations dans le contexte de mise en œuvre de convergence tarifaire et de rationalisation des moyens budgétaires, en vue de favoriser une coopération renforcée entre elles et une plus grande mutualisation.

C'est dans ces conditions que les sept associations ont formé le projet de mutualiser leurs moyens et leurs patrimoines, dans l'objectif d'élaborer et développer une démarche commune, ledit projet prenant la forme juridique d'un apport partiel d'actif.

2. PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Présentation des comptes

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

b) Généralités sur les règles comptables

Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08.
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2019-04, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

c) Changement de méthode comptable

Aucun changement comptable n'est à constater cette année.

d) Faits significatifs

Lancement des travaux pour le CPOM socle avec l'ARS et le CD 39

La réunion de lancement du CPOM a eu lieu en juin 2023, avec retour des fiches objectif et des indicateurs de suivi remplies par Juralliance en septembre dans le but d'une signature fin 2023. Cette signature a été reportée par les financeurs en 2024.
L'ARS a proposé une reconduction tacite du CPOM 2018-2022 sur 2023.
Il n'y a plus de CPOM avec le CD 39 depuis 2018.
Juralliance, malgré cette absence de contractualisation avec le CD 39, a déposé, à la demande de ce dernier, un EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) et déposera au titre des comptes 2023 un ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses).

Déficit lié à la suractivité du pole protection de l'enfance de 2018 à 2022 et reliquat de paiement de la part du CD 39

Un accord a été conclu avec le CD 39 pour le financement des déficits de 2018 à 2020. Reste à finaliser pour les années 2021 et 2022, ainsi que pour les reliquats dus par le CD 39 pour le paiement des recettes en atténuation non perçues pour 2022 et 2023, et pour le reliquat des versements Laforcade pour 2022 et 2023.

Reconstitution des équipes de cadre de Juralliance

L'ensemble des postes de cadres de Juralliance sont pourvus à fin 2023, à l'exception d'un poste de chef de service sur Champandré. Un DRH a été recruté le 2 octobre 2023.

Nouveaux dispositifs mis en place

De nouveaux dispositifs ont été mis en place soit en fin d'année 2022 soit au cours de l'année 2023 ayant des impacts sur les comptes.

Il s'agit :

- Du dispositif d'appui à la protection de l'enfance- handicap sur le Jura. L'objectif visé est de créer un dispositif départemental croisant des compétences issues du champ médico-social du handicap et du champ de la protection de l'enfance, en appui aux structures, aux familles d'accueil et aux parents. La visée étant de prévenir au mieux les ruptures de vie et plus largement de sécuriser les parcours, d'assurer la continuité des approches entre les professionnels des services sociaux et médico-sociaux.
 Ce dispositif a été mis en place en date du 1er juin 2022 et les premières embauches ont eu lieues en septembre 2022. Ce dispositif a fonctionné toute l'année 2023 avec néanmoins des difficultés de recrutement.
- Du Dispositif d'appui à l'autodétermination qui a été lancé par l'ARS courant juillet 2023. L'activité consacrée au DAA sur 2023 a concerné sa structuration et mise en place pour permettre son fonctionnement dès l'embauche des faciliteurs dès début 2024.
 Ce dispositif a pour objet de soutenir les personnes en situation de handicap et/ou leurs aidants dans la formulation, l'élaboration et la formalisation du projet de vie. Il aide les personnes à exprimer leurs choix et à appréhender un projet de vie global. Il favorise par son action et sa posture d'appui, sans interférer, la capacité de choisir, d'agir et ainsi que l'autonomie des personnes concernées. L'action de l'APV contribue à la prévention des ruptures de parcours..

e) Evènements post-clôture

Néant

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

a) Actif

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Immobilisations au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	**109 096**	**0**	**0**	**109 096**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	109 096			109 096
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	**12 575 619**	**1 485 604**	**971 638**	**13 089 585**
Terrains	556 162			556 162
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	37 980	33 630		71 610
Constructions	6 194 607	488 473	28 799	6 654 281
Installations, matériel et outillage techniques	1 477 499	51 241	41 970	1 486 770
Autres immobilisations corporelles	3 773 409	520 072	359 904	3 933 576
Immobilisations corporelles en cours	535 963	392 188	540 965	387 186
Immobilisations financières	**2 576 893**	**4 784**	**203 889**	**2 377 788**
Participations	1 831 650			1 831 650
Créances rattachées à des participations	508 514		200 000	308 514
Autres titres immobilisés	2 289			2 289
Prêts	7 280			7 280
Autres immobilisations financières	227 159	4 784	3 889	228 054
TOTAL IMMOBILISATION	**15 261 608**	**1 490 388**	**1 175 527**	**15 576 469**

Les immobilisations en cours sont composées principalement du projet abattoir et rénovation des locaux sociaux à Cramans pour un montant de 273 624€

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Tableau des amortissements

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022	Dotations 2023	Diminutions 2023	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	**99 135**	**8 161**	**0**	**107 296**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	99 135	8 161		107 296
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	**6 691 923**	**794 986**	**430 794**	**7 056 115**
Terrains	11 855	1 873		13 728
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	17 365	3 048		20 413
Constructions sur sol propre	2 047 605	220 023	624	2 267 004
Constructions sur sol d'autrui	959 975	109 017		1 068 991
Installations, matériel et outillage techniques	1 078 009	79 772	9 077	1 148 705
Autres immobilisations corporelles	2 577 115	381 253	421 094	2 537 273
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières	**121 723**		**35 932**	**85 791**
Participations et créances rattachées à des participations	121 723	0	35 932	85 791
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**6 912 781**	**803 147**	**466 726**	**7 249 201**

Méthode d'amortissement

Amortissements	Mode d'amortissement	Durée
Amortissements des immobilisations incorporelles		
2801 Frais d'établissement 2803 Frais de recherche et de développement 2805 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés 2806 Droit au bail 2808 Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an à 3 ans
Amortissements des immobilisations corporelles		
2811 Terrains		
2812 Agencements et aménagements des terrains		
2813 Constructions sur sol propre		
2814 Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	De 10 à 50 ans
2815 Installations, matériel et outillage techniques	Linéaire	De 4 à 10 ans
28181 Agencements, Installations	Linéaire	De 5 à 20 ans
28182 Matériel de transport	Linéaire	De 1 à 6 ans
28182 Matériel de bureau et informatique	Linéaire	De 3 à 10 ans
28184 Mobilier	Linéaire	De 5 à 10 ans

Dépréciation

Les pertes constatées de notre filiale Alliance Pro EA nous avait conduit à comptabiliser une provision pour dépréciation des titres et du compte courant constaté pour un montant initial de 154 611€. En 2023, notre filiale ayant fait des bénéfices, une reprise de provision a été comptabilisée et la dépréciation s'élève au 31/12/2023 à 85 791€.

Crédit-bail

Néant

Immobilisations financières

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2022	Acquisitions 2023	Cessions 2023	Immobilisations au 31 Décembre 2023
Immobilisations financières	**2 576 893**	**4 784**	**203 889**	**2 377 788**
Participations	1 831 650			1 831 650
Créances rattachées à des participations	508 514		200 000	308 514
Autres titres immobilisés	2 289			2 289
Prêts	7 280			7 280
Autres immobilisations financières	227 159	4 784	3 889	228 054

Les immobilisations financières correspondant à des titres de participation correspondent aux titres de nos filiales : 428 369€ de la SCI du foyer St Joseph, 1 178 200€ de la SCICalliance et 200 000€ de la SCIC Alliance Pro EA.

La SCI St Joseph a remboursé une partie de sa créance pour 200 000€.

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations.										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société).	1 438 000	-382 169		1 378 200	1 292 409	69 435	0	710 388	31 633	0
SCICalliance	1 207 400	-337 629	99%	1 178 200	1 178 200	46 664	0	247 268	-12 907	
SCIC Alliance Pro EA	230 600	-44 540	87%	200 000	114 209	22 771	0	463 120	44 540	0
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société).	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.										
1. Filiales non reprises au § A.										
a. Filiales françaises (ensemble)				0	0	0	0			0
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0
2. Participations non reprises au § A.										
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0

Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
La valeur du stock est déterminée selon la méthode FIFO.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production.

Créances

Libellé	Montant brut 31/12/2023	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	308 514		308 514
Prêts (274)	7 280		7 280
Autres immobilisations financières (271à 273)	2 289		2 289
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	1 712 275	1 712 275	
Personnel et comptes rattachés (421)	660	660	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux(43)	78 479	78 479	
Etat et autres collectivités publiques (44)	127 117	127 117	
Autres	1 899 941	1 839 710	60 231
Charges constatées d'avance (486)	46 793	46 793	
TOTAL CREANCES	**4 183 348**	**3 805 034**	**378 314**

Un montant de 319 978 € porté en "Autres créances" correspond à la trésorerie des établissements non encore transférées sur les nouveaux comptes Juralliance

Produits à recevoir :

Libellé	Montant brut 31/12/2023
Clients	374
Organismes sociaux	10 524
Débiteurs créditeurs divers	1 465 454
Intérêts à recevoir	

Il s'agit principalement des DGF à recevoir du Conseil Départemental du Jura, des CNR à recevoir de la part de l'ARS, et les subventions et notamment sur l'acquisition de la chaudière de St Claude et l'abattoir de Cramans.

Charges constatées d'avance et charges à répartir :

Libellé	Montant brut 31/12/2023
Charges constatées d'avance - exploitation	46 793
Charges à répartir	

Information sur les placements de trésorerie

Dans le cadre d'une gestion centralisée de trésorerie, faisant l'objet d'une convention de fusion de tous les comptes bancaires détenus auprès de la BANQUE POPULAIRE, des placements sont effectués par la banque en valeurs mobilières de placement.

Les valeurs sont constituées pour l'essentiel de Certificats de Dépôt Négociables pour 4.2 M€ ainsi que par des obligations souscrites sur 2018 pour 500 k€.

b) Passif

Tableau de variation des fonds propres

	Solde au 31/12/2022	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	122 965				122 965
Fonds propres avec droit de reprise	3 168 442				3 168 442
Réserves	12 585 465		721 066	239 373	13 067 158
dont sous gestion propre	*5 906 578*		*319 285*	-	*6 225 863*
Report à nouveau	- 3 619 950		888 035		- 2 731 915
dont sous gestion propre	*1 740*	*59 466*		*37 640*	*23 566*
Excédents ou déficit de l'exercice	1 362 509		1 204 597	1 362 509	1 204 597
dont sous gestion propre	*274 728*	*6 916*	*467 508*	*281 645*	*467 507*
Situation nette	**13 619 431**	**-**	**2 813 698**	**1 601 882**	**14 831 247**
Subventions d'investissements	513 638		821 042	560 884	773 796
Provisions réglementées	592 290		76 766	8 428	660 628
Fonds propres	**14 725 359**	**-**	**3 711 506**	**2 171 194**	**16 265 671**

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Résultat comptable	**1 204 597**	**1 362 509**
Reprise du résultat antérieur		
Excédent ou déficit global	**1 204 597**	**1 362 509**
dont sous gestion propre	*467 507*	*281 644*
dont sous gestion contrôlée	*737 090*	*1 080 865*

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont amorties au même rythme que les investissements pour lesquels elles ont été versées.

Tableau des provisions pour risques et charges et fonds dédiés

	Solde au 31/12/2022	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donation	-				-
192 - Sur concours publics des entités gestion	479 294	-	136 046	6 695	608 645
194 - Sur subvention de fonctionnement	1 262 350		- 252 941	168 915	840 494
195 - Sur dons manuels affectés	-				-
196 - Sur ressources liées à la générosité du	-				-
197 - sur legs et donations affectés	-				-
	1 741 644	-	- **116 895**	**175 610**	**1 449 139**

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ont été estimés en tenant compte des dispositions de la Convention Collective.

Pour les salariés dont le départ à la retraite est prévu d'ici 5 ans, les indemnités à verser sont financées par les tarificateurs et sont comptabilisées dans les comptes administratifs.

La provision comptabilisée dans les comptes administratifs correspond à un accord avec les tarificateurs. Dans les comptes annuels, cette provision est extournée et est remplacée par une provision dont la méthode de calcul est conforme aux règlements ANC appliqués.

Pour les autres salariés, les droits virtuels de chaque salarié sont calculés en appliquant à son salaire mensuel le coefficient correspondant au nombre de mois de salaire auquel il aura droit lors de son départ en retraite (supposé intervenir à l'âge de 62 ans), en affectant ce résultat d'un coefficient de probabilité de présence dans le poste lors du départ en retraite, et d'un coefficient issu du rapport ancienneté acquise/ancienneté lors du départ en retraite dont les données sont les suivantes :
- Taux d'évolution des salaires : 1.50 %
- Taux de charges sociales : 50 %
- Taux d'actualisation : 3.17%

Le montant de l'engagement s'élève à 1 911 150 € au 31/12/2023.

La variation de cette provision de – 57K€ par rapport à l'année passée s'explique de la manière suivante

- L'impact mise à jour des salariés + 2 271.82€ (1 970 377.27€)
- L'impact de l'âge de départ à la retraite à 64 ans : -174 134€ (1 796 243.27€)
- L'impact du taux d'actualisation à 3.17% : +114 907.18€ (1 911 150.45€)

Etat des dettes

DETTES	Montant brut 31/12/2023	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 465 713	748 384	297 447	419 882
Emprunts et dettes financières divers	33 058	17 243	15 815	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 384 450	1 384 450		
Avances et acomptes reçus sur commandes	582 462	582 462		
Personnel et comptes rattachés	1 014 698	1 014 698		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 808 017	1 808 017		
Etat et autres collectivités publiques	121 133	121 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 952	2 952		
Autres dettes	415 287	415 287		
Produits constatés d'avance	525 672	525 672		
TOTAL DETTES	**7 353 442**	**6 620 298**	**313 262**	**419 882**

Charges à payer

Libellés	Montant brut 31/12/2023
-Factures non parvenues	83 785
-Personnel	916538
-Organismes sociaux	477 833
-Etat	0
-Divers	12 739

Produits constatés d'avance

-Produits trop perçus	525 672

Il s'agit principalement des subventions touchées pour la construction de l'abattoir, sachant que celle-ci est en cours.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

a) Tableau de passage résultat aggloméré au résultat consolidé

Résultat comptable des comptes administratifs	**603 607**
Neutralisation des provisions non justifiées selon les règles comptables	626 402
Dotation de provision pour indemnités de départ en retraite	- 18 300
Autres retraitements	- 7 111
Résultat comptable	**1 204 598**

b) Produits d'exploitation

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens	353 719	370 448
Ventes de prestations de services	2 377 015	2 277 460
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	27 195 006	26 343 116
dont financement Conseil Départemental	*14 527 304*	*14 468 126*
dont financement ARS	*12 592 352*	*11 762 502*
dont autres	*75 350*	*112 488*
Ressources liées à la générosité du public		
dont complément aide au poste		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 632 350	530 378
Utilisations des fonds dédiés	660 854	220 245
Autres produits	2 738 290	2 604 709
dont aide au poste ESAT	*2 708 281*	*2 571 528*
Total Produits d'exploitation	**35 957 234**	**32 346 356**
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	10	
Autres intérêts et produits assimilés	87 754	86 939
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	42 583	7 763
Total Produits financiers	**130 347**	**94 702**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	619 557	23 729
Sur opérations en capital	124 107	57 747
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 748	5 508
Total Produits exceptionnels	**751 412**	**86 984**
TOTAL	**36 838 993**	**32 528 042**

c) Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2023

En ETP contractuel	Effectif moyen au 31/12/2023
Effectif cadre	44
Effectif non cadre	396
Effectif total	440

d) Résultats administratifs et résultats comptables

en euros	Résultat comptable	Provisions refusées par les Tarificateurs et résultats antérieurs	Résultat administratif	Provision pour congés payés	Reprise sur réserves d'investissement	Dotation à la réserve d'investissement	Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire
Vie ASSOCIATIVE	**14 307,16**							14 307,16
SIEGE ADMINISTRATIF	**135 260,41**							135 260,41
ATELIERS BIEN VIEILLIR	**0,01**						0,01	
FSE GEPP	-							
FSE FORMATION	-							
Total Siège :								
ESAT PRODUCTION ARBOIS	**71 041,51**					71 041,51		
CUISINE CENTRALE ARBOIS	**126 580,98**					63 732,80		62 848,18
ESAT PRODUCTION CRAMANS	**89 744,15**					89 744,15		
ESAT PRODUCTION ST CLAUDE	**165 342,41**					26 400,76		138 941,65
FOYER DES FOUGERES	- 54 734,99			- 370,00				- 54 364,99
FOYER DES GLYCINES	- 31 299,80			16 177,40		- 3 961,46		- 43 515,74
ESAT AS ARBOIS	24 714,31			3 796,00		20 918,31		
SAVS ARBOIS	20 896,62			390,00		20 506,62		
SAVS DOLE	- 2 989,99			- 231,00				- 2 758,99
RESIDENCE DU PARC	19 875,77			- 4 344,00		24 219,77		
ESAT AS ST CLAUDE	8 641,10			- 2 498,00	8 223,85			2 915,25
SAVS ST CLAUDE	18 190,98			- 439,00		18 629,98		
MAS LES POMMIERS	- 27 602,98			3 348,67	- 18 233,19	137 139,04	- 179 547,58	29 690,08
FAM SOINS	- 31 803,95			- 674,23				- 31 129,72
FAM HEBERGEMENT	- 69 634,07			8 017,26	5 340,17	- 8 947,26		- 74 044,24
FOYER DE VIE HORIZON	- 43 558,44			- 2 940,67			- 73 298,43	32 680,66
IME LE BONLIEU	60 850,51			- 28 323,53	- 20 307,69	109 481,73		
SESSAD LE BONLIEU	89 365,55			- 5 214,38		7 262,32		87 317,61
DAA (DAPPV)	100,33					100,33		
MAISON DES PARCOURS	29 870,27			- 4 148,48		4 713,23		29 305,52
DAPEH	5 447,19			- 3 055,19		8 502,38		
RELAYAGE	5 027,87					4 392,92		634,95
IME ST CLAUDE	23 745,52			- 11 160,01		34 905,53		
SESSAD ST CLAUDE	- 34 856,68			- 9 587,00				- 25 269,68
PEAD POLIGNY	- 1 001,67							- 1 001,67
PEAD LONS LE SAUNIER	- 1 778,13							- 1 778,13
PEAD ST CLAUDE	- 1 068,43							- 1 068,43
CHAMPANDRE	- 44 854,56			19 269,49	- 31 276,00			- 32 848,05
ASA	- 78 767,90							- 78 767,90
FOYER ST JOSEPH	144 222,28			- 26 189,66				170 411,94
CAP VIE	- 89 875,90			268,28		- 90 144,18		-
MECS ACCUEIL ET SOLEIL	166 678,98			477,54				166 201,44
MECS CHEZ NOUS	- 102 469,55			- 5 720,90	- 2 525,00	48 951,47	- 12 299,47	- 130 875,65
TOTAL	**603 606,87**	-	-	**- 53 151,41**	**- 58 777,86**	**587 589,95**	**- 265 145,47**	**393 091,66**

5. AUTRES INFORMATIONS

a) Engagements donnés

Libellés	Montant
Effets escomptes non échus	
Avals et cautions	
Nantissements	755 000
Autres engagements	130 000
TOTAL	**885 000**

b) Bénévolat

Le bénévolat en 2023 est estimé à 1 468 heures et est valorisé à 22 830€

c) Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Non concerné